

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 195 Conventions de cession de droits avec les lauréats de la 2ème édition de l'appel à projet « 1% marché de l'art » d'aide à la production artistique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer pour la deuxième édition du dispositif « 1% marché de l'art » les cinq conventions de cession de droits avec chaque lauréat ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les cinq conventions de cession de droits jointes à la présente délibération, avec chacun des lauréats de l'appel à projet « 1% marché de l'art ».

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO